



DÉLIBÉRATION n° 2024-04-29-20

Nos réf. : SR/HT/DB/HG

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 16/04/2026	L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf avril à vingt-heures,
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27 Présents : 22 Votants : 26 Ayant donné procuration : 4 Absent excusé : 0 Absent : 1 Exclu : 0</i>	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Sophie RADREAU, Maire <i>Étaient présents :</i> RADREAU Sophie, LOUYS Jean-Pierre, EMONIN Ghislaine, MARTINO Jean-Luc, YAVUSZOY Elvan, LORDIER Patrick, HERGAS Jasmine, GATSCHINE Jean, POIVEY Jean-Pierre, ROY Brigitte, MONNIN Jean-Pierre, ISSLER Agnès, BALLY Pascal, BAUDIER Dominique, RAVENT Patrick, NEGRUT Ana-Alexandra, BASTIANINI Sylvain, DAUTREY Nassima, BIDOT Patrick, MANGE Florence, BESSIERE Christian, SANDRI Maëva. <i>Étaient représentés :</i> VEDRINE Sandrine, LABOUREY Cloé, THIEBAUD Romain, LAFORGE Chantal.
OBJET : <i>Tarifs municipaux : locations, travaux et services (hors tarifs services périscolaire, centre loisirs 3-12 ans et multi-accueil) – Année 2026</i>	<i>Procurations données :</i> VEDRINE Sandrine a donné procuration à EMONIN Ghislaine, LABOUREY Cloé a donné procuration à MARTINO Jean-Luc, THIEBAUD Romain a donné procuration à GATSCHINE Jean. LAFORGE Chantal a donné procuration à Maëva SANDRI <i>Excusé :</i> <i>Absent :</i> FEBVAY Cédric
RÉSULTAT DU VOTE : - <i>Pour : 26</i> - <i>Contre : 0</i> - <i>Abstention : 0</i>	Ghislaine EMONIN est nommée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, **par 26 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION**, fixe ainsi qu'il suit les tarifs des divers travaux, services et locations communales (hors tarifs de facturation des services de la restauration, du périscolaire et de la crèche), à compter du 29/04/2026 (sauf pour les loyers des logements dont les révisions interviennent au 1^{er} janvier de chaque année, conformément aux dispositions des baux de location) :


DESIGNATIONS	TARIFS TTC 2025 EUROS	AUGM ENT°	TARIFS TTC 2026 EUROS
Bâtiment La Ferme :			
- Logement T5 110 m2	674.90 €/mois	INSEE	680.79 €/mois
- Logement T5 130 m2	726.82 €/mois	INSEE	733.16 €/mois
Maternelle Françoise Dolto :			
- Logement conciergerie	331.00 €/mois	INSEE	333.89 €/mois
13 logements - Centre :			
- Logement 1	297.24 €/mois	INSEE	300.33 €/mois
- Logement 3	392.03 €/mois	INSEE	396.11 €/mois
- Logement 5	280.96 €/mois	INSEE	283.88 €/mois
- Logement 4	415.66 €/mois	INSEE	419.98 €/mois
- Logement 6	228.43 €/mois	INSEE	230.80 €/mois
- Logement 2	371.19 €/mois	INSEE	375.06 €/mois
- Logement 8	487.92 €/mois	INSEE	492.99 €/mois

DESIGNATIONS	TARIFS TTC 2025 EUROS	AUGM ENT°	TARIFS TTC 2026 EUROS
– Logement 7	398.17 €/mois	INSEE	402.31 €/mois
– Logement 11	440.99 €/mois	INSEE	445.58 €/mois
– Logement 13	458.42 €/mois	INSEE	463.19 €/mois
– Logement 10	481.77 €/mois	INSEE	486.78 €/mois
– Logement 12	426.59 €/mois	INSEE	431.03 €/mois
– Logement 9	332.24 €/mois	INSEE	335.70 €/mois
Salle polyvalente :			
– Logement conciergerie	488.27 €/mois	INSEE	492.53 €/mois
Ecole Radreau II :			
– Logement conciergerie	235.03 €/mois	INSEE	237.08 €/mois
Bibliothèque :			
– Logement rue des Bleuets	624.06 €/mois	INSEE	629.50 €/mois
Location Laposte	Loyer révisé au 01/07 suivant Indice Coût Construction 4 ^e trimestre année N-1	INSEE	Loyer révisé au 01/07 suivant Indice Coût Construction 4 ^e trimestre année N-1
Location appartements Poste :			
– Logement T5	552.21 €/mois	INSEE	557.02 €/mois
– Logement T2	241.34 €/mois	INSEE	243.44 €/mois
Location Salle Polyvalente :			
– Sociétés locales	55,00 €/jour 93,00 € week-end		55,00 €/jour 93,00 € week-end
– Habitants de Bavans (1 jour en semaine à titre exceptionnel)	275,00 €/jour 440,00 € week-end		275,00 €/jour 440,00 € week-end
– Habitants extérieurs (1 jour en semaine à titre exceptionnel)	550,00 €/jour 880,00 € week-end		550,00 €/jour 880,00 € week-end
– Sociétés extérieures Les associations extérieures dont le siège social se trouve à Bavans bénéficient du tarif local. La salle est gratuitement mise à disposition des bavonais lors de décès.	550,00 €/jour 880,00 € week-end		550,00 €/jour 880,00 € week-end
– Forfait déchets	28,00 €/ Location		28,00 €/ Location
Location Salle Bernard PAGNOT :			
– Sociétés locales	22,00 €/jour 55,00 € week-end		22,00 €/jour 55,00 € week-end
– Habitants de Bavans	88,00 €/jour 165,00 € week-end		88,00 €/jour 165,00 € week-end
– Habitants et sociétés extérieurs	165,00 €/jour 275,00 € week-end		165,00 €/jour 275,00 € week-end
- Forfait déchets	28,00 €/ Location		28,00 €/ Location
Location benne : déchets verts issus de la tonte et de la taille	35,00 €		35,00 €
Location terrain - RIGOULOT	105.00 €/an		105.00 €/an
Cimetière :			
– Concessions cimetière	120,00 €		120,00 €
– Columbarium – cavurnes	500,00 €		500,00 €
– Columbarium Esterel	600.00 €		600.00 €
Antennes Mont-Bart :			
– Radio Omega	170,00 €/an		170,00 €/an
Bois :			
– Stère façonné livré	Néant		Néant
– Stère à façonner	10,00 €/stère		10,00 €/stère
– Bûcheronnage m ³ abattu	Néant		Néant
– Grume m ³ débardé	Néant		Néant
– Bûcheronnage stère façonné	Néant		Néant
– Bûcheronnage stère transporté	Néant		Néant

DESIGNATIONS	TARIFS TTC 2025 EUROS	AUGM ENT°	TARIFS TTC 2026 EUROS
Droit de place : - Camion restauration : - Cirque :	25,00 €/jour 40 € /jour de représentation		25,00 €/jour 40 € /jour de représentation
Distillation – Habitants de Bavans – Habitants extérieurs	24,00 €/jour 48,00 €/jour		24,00 €/jour 48,00 €/jour
Pressoir – Habitants de Bavans – Habitants extérieurs	20,00 €/ demi-journée 30,00 €/jour 25,00 €/ demi-journée 40,00 €/jour		20,00 €/ demi-journée 30,00 €/jour 25,00 €/ demi-journée 40,00 €/jour
Jardins	≤150 m ² = 30.00 €/an De 151 à 200 m ² = 40.00 €/an De 201 à 250 m ² = 50.00 €/an De 251 à 300 m ² = 60.00 €/an		≤150 m ² = 30.00 €/an De 151 à 200 m ² = 40.00 €/an De 201 à 250 m ² = 50.00 €/an De 251 à 300 m ² = 60.00 €/an
Marché	0.80 €/ml		0.80 €/ml
Participation Communes – Classe ULIS	45,00 €/élève (auxquels il faut ajouter les coûts de fonctionnement liés à l'accueil de l'enfant)		45,00 €/élève (auxquels il faut ajouter les coûts de fonctionnement liés à l'accueil de l'enfant)
Emplacement terrasse	1,00 € / m ² / an		1,00 € / m ² / an

Tarifs de remplacement de la vaisselle (Salles Polyvalente et Salle Bernard Pagnot) :

Matériel	Tarifs €
Assiette plate	5,00 €
Assiette creuse	5,00 €
Assiette à dessert	2,50 €
Bol	1,20 €
Verre à pied	2,50 €
Verre Pyrex	1,25 €
Flûte à champagne	2,60 €
Cuillère	1,55 €
Fourchette	1,55 €
Couteau	2,50 €
Petite cuillère	1,00 €
Tasse à café	2,50 €
Soucoupe à café	2,10 €
Pichet	22,00 €
Légumier	11,00 €
Plat ovale	14,00 €
Soupière	15,00 €
Coupe à glace	3,00 €
Louche	4,20 €
Corbeille à pain	4,80 €
Verseuse isolante	34,08 €
Seau à champagne	19,05 €
Ecumoire grand modèle	22,00 €
Ecumoire moyen	7,80 €

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le 
ID : 025-212500482-20260429-DELIB2026042920-DE

Ecumoire petit	6,30 €
Pelle spatule coudée	16,00 €
Louche grand modèle	9,60 €
Louche moyenne	7,00 €
Louche petite	6,00 €
Marmite haute	156,00 €
Petite marmite	156,00 €
Grosse marmite	210,00 €
Passoire alu grand modèle	98,00 €
Passoire alu petit modèle	66,00 €
Plateau de service bar	12,00 €
Percolateur	276,00 €
Tire-bouchon	156,00 €
Ouvre-boite	155,00 €
Coupe-pain	240,00 €
Grille pour frigo	20,00 €
Grille pour four	16,00 €
Tôle	23,00 €
Poêle	36,00 €
PLATS GIGOGNES :	
- grand	124,00 €
- moyen	78,00 €
- moyen petit	65,00 €
- petit	56,00 €
- Plaque à débarrasser basse	58,00 €
BACS GASTRONORMES :	
- haut	83,00 €
- perforé	47,00 €
- bas	27,00 €
2 PLAQUES DE CUISSON	159,98 €

Madame la Maire est autorisée à signer les pièces à intervenir.

Fait à Bavans, le 29/04/2026

La Maire,
Sophie RADREAU




Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le



ID : 025-212500482-20260429-DELIB2026042920-DE

Délibération certifiée exécutoire
Publiée sur papier le : 07/05/2026
Publiée sur site internet le : 22/05/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon dans un délai deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en préfecture.